

Ateliers élargis pour la circonscription : Questions sur les rapports d'exécution de deux projets

Projet 1: Électrification décentralisée des zones rurales

Entités d'exécution : Banque mondiale

Section 1: État du projet

1. Quelle est la date de clôture initiale ? A-t-elle été révisée ? Dans l'affirmative, quelle est la nouvelle date ?
2. Une date est-elle prévue pour l'examen à mi-parcours ? Cet examen a-t-il eu lieu ? Si oui, quand ?

Section 2: Objectifs de développement

1. Quel est l'objectif du projet ? Quel est son objectif de protection de l'environnement mondial ? En quoi ces deux objectifs sont-ils différents ?
2. Comment l'objectif de développement (PDO), l'objectif de protection de l'environnement mondial (GEO) et l'avancement du projet (IP) ont-ils été notés ?

Section 3: Exécution des activités : État des lieux

3. Combien de ménages ont reçu une alimentation électrique dans le cadre du projet ?
4. Pourquoi la note attribuée à la réalisation de l'objectif de protection de l'environnement mondial a-t-elle baissé ?

Section 4: Indicateurs de développement

Sélectionnez un indicateur sur la matrice. Quelle est la valeur prise comme référence, celle qui correspond à la situation actuelle et celle de l'objectif final ?

Projet 2: Intégrer systématiquement la préservation de la biodiversité dans les politiques et méthodes d'aménagement du territoire

Entité d'exécution : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Section 1: État du projet

3. Quelle est la date de clôture révisée ?
4. Combien de visites de site ont-elles été organisées pendant la période couverte par le rapport ?

Section 2: Objectifs de développement

Décrivez l'indicateur de réalisation de l'objectif de développement figurant sur la matrice ?
Quelle est la valeur prise comme référence, celle qui correspond à la situation actuelle et celle de l'objectif final ?

Section 3: Notation de la réalisation des objectifs de développement

Quels sont les différents acteurs s'exprimant sur les notes attribuées aux objectifs de développement. Quelle est la note et l'opinion du point focal technique du FEM.

Section 4: Notation de l'état d'avancement des activités

Quels sont les différents acteurs s'exprimant sur les notes attribuées à l'état d'avancement des activités ? Quelle est la note et l'opinion du point focal technique du FEM.

À la lumière des remarques des différents acteurs, peut-on dire que des problèmes ont entravé l'exécution des activités (retards, hypothèses sans fondement, matérialisation de certains risques, etc.) ?

Rapport sur l'état d'avancement et les résultats
Pays A
Projet d'électrification rurale - Phase I
Programme d'électrification rurale (APL) (P075531)

Titre de l'opération : Projet d'électrification rurale - Phase I du Programme d'électrification rurale (APL) (P075531)

Phase du projet : Mise en œuvre

Seq.N° : 6

Situation : ARCHIVÉ

Date d'archivage :

Pays : Pays A

Date d'approbation (exercice) : 2006

Types de produit : BIRD/IDA

Région : RÉGION A

Instrument de prêt : Prêt-programme évolutif

Agent(s) d'exécution : Compagnie d'électricité (CEC) du pays A, Ministère de l'énergie et des mines (MEM)

Dates clés

Date d'approbation par le Conseil : 27 avril 2006

Date de clôture initiale : 31 mars 2010

Date de l'examen prévu à mi-parcours :

Date du dernier rapport archivé sur l'état d'avancement et les résultats : 13 avril 2011

Date d'entrée en vigueur : 30 août 2006

Date de clôture révisée : 31 mars 2012

Date effective de l'examen à mi-parcours :

Objectifs de développement du projet

Projet d'électrification rurale - Phase I du Programme d'électrification rurale (APL) (P075531)

Objectifs de développement du projet (d'après le document d'évaluation du projet)

Le projet d'électrification rurale – Phase I a pour objectifs : i) de développer l'accès à l'électricité des ménages ruraux dans les villages des provinces ciblées ; et, ii) d'améliorer les résultats financiers du secteur de l'électricité.

Les objectifs de développement du projet ont-ils été modifiés depuis son approbation par le Conseil ?

Oui

Non

Projet d'électrification rurale - Phase I du Programme d'électrification rurale (APL) (P080054)

Objectif de protection de l'environnement mondial ((d'après le document d'évaluation du projet)

Objectifs de protection de l'environnement mondial : i) Recours marqué à l'électricité renouvelable décentralisée dans les programmes publics d'électrification rurale ; et, ii) maîtrise accrue de l'offre d'énergie de la CEC et de la consommation énergétique des consommateurs, d'où une réduction des émissions de gaz à effet de serre à mesure que les exportations d'hydroélectricité augmentent et viennent se substituer à la production d'énergie thermique dans le pays B.

Les objectifs de protection de l'environnement mondial ont-ils été modifiés depuis l'approbation du programme par le Conseil ?

Oui

Non

Composante(s)

Nom de la composante Coût de la composante

Composante CEC N° 42.19

Composante du MEM N° 8.69

Notations globales

	Note précédente	Note actuelle
Progrès enregistrés au regard des objectifs de développement du projet	Très satisfaisant	Satisfaisant
Progrès enregistrés au regard des objectifs de protection de l'environnement mondial	Très satisfaisant	Satisfaisant
Avancement global de l'exécution	Satisfaisant	Satisfaisant

Aperçu de l'état d'avancement

Les activités initialement prévues ont globalement été menées à bien, permettant d'apporter l'électricité à environ 65 706 ménages et 671 villages, soit un résultat supérieur à la cible révisée de 64 000 ménages dans 640 villages. Toutefois, l'attribution des marchés d'électrification hors réseau, financés au moyen d'un complément de financement fourni par l'AusAID, a pris du retard, mettant en péril la date de clôture fixée au 31 mars 2012, ce qui imposera un suivi attentif du projet. En tout état de cause, le principal indicateur de résultats, à savoir le nombre de ménages raccordés au réseau, a pu être dépassé grâce au financement complémentaire accordé par l'AusAID, et du fait de l'intensification du programme De l'électricité pour les pauvres qui affiche des progrès très satisfaisants. S'agissant de l'objectif d'amélioration des résultats financiers du secteur, la compagnie d'électricité du pays A (CEC) s'est doté d'un plan de viabilité financière, mais les arriérés de paiement de l'État et les sommes restant dues au titre de l'irrigation devront être réglés, de même qu'il conviendra d'augmenter les tarifs électriques pour donner à la CEC une assise financière stable.

Objectifs de développement du FEM : L'objectif visé, à savoir un recours marqué à l'électricité renouvelable décentralisée dans les programmes publics d'électrification rurale, a été atteint puisque les ménages bénéficiant d'une électricité renouvelable hors réseau (systèmes d'énergie solaire domestique) représentent 21 % du marché par opposition aux 19 % visés. Même si cette part de 27 % ne chute pas en deçà de la cible initialement visée, elle devrait s'infléchir à la fin du projet dans la mesure où le nombre de ménages raccordés au réseau électrique augmentera plus rapidement que le développement de l'électricité décentralisée du fait de l'avancement du programme De l'électricité pour les pauvres. La note globale a été ramenée à « satisfaisant » parce que le degré de sensibilisation et l'adoption de technologies et de pratiques sobres en énergie par les organismes publics et les autres consommateurs de la CEC dans le secteur public se situent seulement à 76 % (contre les 100 % visés). Bien que les cibles

aient été dépassées — 46 % contre 20 % dans le secteur résidentiel, et 66 % contre 33 % pour les entreprises et l'industrie—, le manque au niveau des pouvoirs publics est considérable compte tenu de la part plus importante du secteur public.

Sites du projet

Pays
 Première Division administrative
 Site
 Prévu
 Réel

Résultats

Indicateurs relatifs aux objectifs de développement du projet

Libellé de l'indicateur	Clé	Unité de mesure		État des lieux initial	Situation actuelle	Cible visée
Nombre de ménages et de villages bénéficiant de l'électricité		Texte	Valeur	Environ 428 000 ménages ayant accès à l'électricité en 2005	65 706 ménages et 671 villages ont accès à l'électricité	Électrification de 64 000 ménages et de 640 villages
			Date	1 ^{er} juin 2006	31 mai 2011	31 mars 2012
			Observations		Raccordement au réseau : 51 625 ménages dans 570 villages Électricité hors réseau : 14 081 ménages bénéficiant de systèmes d'énergie solaire domestique ; 230 villages dans 17 provinces	La cible initiale de 42 000 ménages dans 250 villages a été améliorée grâce au complément de financement fourni par l'AusAID (8 000 ménages raccordés au réseau et 5 000 ménages hors réseau) et a permis de corriger l'erreur du nombre de villages raccordés au réseau (540 dans l'indicateur intermédiaire) et l'oubli du chiffre visé pour l'électrification hors réseau (9 000 ménages dans 200 villages).
Degré de mise en œuvre du plan de viabilité financière du secteur de l'électricité		Texte	Valeur	Ajustement tarifaire prévu en juillet 2005 ; pertes système de la CEC à hauteur de 22 % ; arriérés de l'État de l'ordre de 113 milliards en monnaie locale (ML)	L'application du plan de viabilité financière du secteur de l'électricité s'est globalement déroulée dans les délais prévus. Voir les détails ci-dessous.	Application satisfaisante du plan de viabilité financière : ajustement tarifaire, réduction à moins de 17 % des pertes de la CEC ; création d'une unité de maîtrise de l'énergie et de la demande d'énergie au sein de la CEC ; règlement des arriérés de l'État

			Date	1 ^{er} juin 2006	31 mai 2011	31 mars 2012
			Observations		<p>1) Réforme tarifaire : le nouveau tarif moyen de 673 ML/KWh (0,084 USD) doit être ratifié par le MEM ; l'entrée en vigueur prévue en juillet 2011 a été retardée par crainte d'une inflation.</p> <p>2) Réduction des pertes système à 11,44 % contre 18,85 % en 2009)</p> <p>3) création d'une unité de maîtrise de l'énergie et de la demande d'énergie au sein de la CEC 4) Le comité chargé d'assurer le règlement des arriérés est opérationnel et le Ministère des finances épure sa dette conformément au calendrier arrêté ; faute de crédits budgétaires suffisants alloués par le Ministère au règlement de la facture énergétique annuelle, les arriérés représentent encore 84,821 milliards de ML 84.</p>	
Indicateurs relatifs aux objectifs de protection de l'environnement mondial						
Part de marché constituée par les ménages ayant accès à l'électricité renouvelable hors réseau par suite de l'exécution de la phase I du projet				<p>Part initiale : 8 % de ménages dotés d'une électricité renouvelable décentralisée à l'époque du projet Électrification des zones rurales des provinces du sud</p> <p>1^{er} juin 2006</p>	<p>21 %</p> <p>31 mai 2011</p> <p>14 081 ménages hors réseau / 65 706 ménages raccordés au réseau et hors réseau (y compris le projet De l'électricité pour les pauvres) = 21 %.</p>	<p>19 % de nouveaux ménages bénéficiant de maisons solaires ou de microcentrales</p> <p>31 mars 2012</p>
Augmentation mesurable du degré de sensibilisation et de l'adoption de technologies et de pratiques sobres en énergie par les organismes publics et les autres consommateurs de la CEC				<p>Manque total de sensibilisation chez les clients de la CEC</p> <p>1^{er} juin 2006</p>	<p>76 % du secteur public, 46 % du secteur résidentiel, 66 % du secteur commercial et industriel</p> <p>30 novembre 2008</p> <p>D'après les chiffres du rapport IIEC (novembre 2008) sur la maîtrise</p>	<p>100 % des organismes de l'administration centrale, 20 % des ménages et 33 % des clients commerciaux sont sensibilisés à la maîtrise de l'énergie</p> <p>31 mars 2012</p>

					énergétique/demande d'énergie Phase 1 - Degré de sensibilisation initial ; une nouvelle étude devra être réalisée avant la fin du projet	
Indicateurs intermédiaires de résultats						
Formulation d'un plan directeur pour les énergies renouvelables et constitution d'une base de données sur l'énergie renouvelable				Élaboration de la version initiale de la base de données sur les énergies renouvelables 31 décembre 2005	Achevé 31 décembre 2010	Version initiale du plan directeur et de la base de données sur les énergies renouvelables achevée 31 mars 2012
Résultats financiers				Indicateurs de résultats financiers de 2004	RCSD= 1,69 ; Taux d'autofinancement = 35 % ; 31 mai 2011 D'après les comptes non vérifiés de la CEC pour l'exercice 10	Ratio de couverture du service de la dette (RCSD)>1,5 ; taux d'autofinancement >30 % ; comptes débiteurs <2 mois 31 mars 2012
Création d'une cellule de maîtrise de la demande d'énergie et réalisation de projets pilotes de maîtrise de la demande d'énergie, de maîtrise énergétique et de sensibilisation dans le domaine				Pas de cellule de maîtrise de l'énergie ; pas de programme de développement de la maîtrise énergétique ou de sensibilisation en la matière	Réalisation de plus de 50 audits énergétiques et mise en œuvre de quatre programmes pilotes de maîtrise énergétique 30 novembre 2010	Réalisation d'audits énergétiques et d'autres programmes pilotes 31 mars 2012
Formulation d'une stratégie de financement sectoriel et de projets pilotes		Texte	Valeur	Recommandations formulées par des consultants sur la stratégie financière du secteur	Achevé	Formulation de la stratégie financière du secteur et préparation de documents juridiques pour l'attribution des concessions de projets de microcentrales à des producteurs d'énergie indépendants 31 mars 2012
			Date	31 décembre 2005	31 mai 2011	
			Observations			
Extension du réseau : augmentation régulière du nombre de villages et de ménages ayant accès à l'électricité		Texte	Valeur	Environ 428 000 ménages dans quelques 35 % des villages	51 625 ménages dans 570 villages	Cible révisée : 50 000 ménages dans 540 villages 31 mars 2012
			Date	1 ^{er} juin 2006	31 juillet 2011	

			Observations		D'après le rapport d'activité semestriel de la CEC (août 2011)	La cible initialement visée était d'ajouter 42 000 ménages dans 540 villages de 7 provinces centrales ; le nombre de ménages a été révisé à la hausse avec l'apport du financement AusAID (8 000 ménages au titre du projet De l'électricité pour les pauvres)
Pertes système de la CEC	Texte	Valeur	Environ 22 % en 2005	11,44 %	Inférieures à 17 %	
		Date	1 ^{er} juin 2006	31 mai 2011	31 mars 2012	
		Observations		Cible dépassée		
Électricité hors réseau : augmentation progressive du nombre de villages et de ménages ayant accès à l'électricité	Texte	Valeur	6 000 ménages dans 7 provinces, dont 150 seulement ne sont pas dotés de systèmes d'électricité solaire domestique	14 081 ménages dotés de systèmes d'électricité solaire domestique dans 230 villages de 17 provinces	Ajout de 14 000 ménages dans plus de 200 villages de 17 provinces	
		Date	1 ^{er} juin 2006	31 mai 2011	12 mars 2012	
		Observations	Le libellé de l'indicateur devrait également mentionner : « nombre de ménages ayant accès à une électricité décentralisée au moyen de microcentrales hydroélectriques »		La cible initiale en fin de projet était de 10 000 ménages dans plus de 200 villages de 17 provinces, dont 1 000 ménages (10 %) électrifiés par microcentrales. Ce chiffre a été augmenté à 14 000 ménages suite à l'apport du financement AusAID.	
Établissement et exploitation du Fonds d'électrification rurale	Texte	Valeur	Constitution du Fonds d'électrification rurale par décret du Cabinet du Premier ministre	Créé et opérationnel	Fonds d'électrification rurale créé et opérationnel	
		Date	31 décembre 2005	1 ^{er} septembre 2010	31 mars 2012	
		Observations				
Taux de rendement des actifs actualisés de la CEC	Pourcentage	Valeur	0,00	1,00	4,00	
		Date	31 décembre 2005	31 mai 2011	31 mars 2012	
		Observations		D'après les chiffres non vérifiés de l'exercice 10		
Mise au point de nouveaux modèles de distribution	Texte	Valeur	Il n'existe qu'un seul modèle de maisons solaires	Élaboration d'un nouveau modèle de partenariat public-privé pour les microcentrales hydroélectriques	D'autres modèles de distribution élaborés	
		Date	31 décembre 2005	31 mai 2011	31 mars 2012	

			Observations	D'autres modèles doivent être introduits pour les technologies hors réseau, par exemple les micro-centrales hydroélectriques	En tant que conseiller opérationnel du MEM, l'IFC a établi des documents d'appel d'offres types pour les projets de micro-centrales hydroélectriques reposant sur des partenariats public-privé	
Mise en œuvre du plan d'action pour le renforcement institutionnel du Département de l'énergie		Texte	Valeur	Le plan d'action était en cours d'élaboration	Application pleine et entière	Le plan d'action a été élaboré, approuvé par la Banque et pleinement appliqué
			Date	31 décembre 2005	1 ^{er} septembre 2010	31 mars 2012
			Observations		Plusieurs programmes de formation ont été menés à bien.	

Données relatives aux résultats financiers (au 27 juillet 2011)

Dates clés du ou des accords financiers

Projet	Prêt N°.	Situation	Date d'approbation	Date de signature	Date d'entrée en vigueur	Date de clôture
P075531	IDA-H2180	En vigueur	27 avril 2006	2 juin 2006	30 août 2006	31 mars 2012
P080054	TF-56700	En vigueur	2 juin 2006	2 juin 2006	30 août 2006	31 mars 2012
P075531	TF-96084	En vigueur	1 ^{er} octobre 2010	1 ^{er} octobre 2010	14 octobre 2010	31 mars 2012

Décaissements (en millions)

Projet	Prêt N°.	Situation	Devises	Montant initial	Montant révisé	Annulations	Montants décaissés	Montants non décaissés	Pourcentage de décaissement
P075531	IDA-H2180	En vigueur	USD	10,00	10,00	0,00	9,51	1,14	95,00
P080054	TF-56700	En vigueur	USD	3,75	3,75	0,00	3,75	0,00	100,00
P075531	TF-96084	En vigueur	USD	9,42	9,42	0,00	6,02	3,40	64,00

Graphique de décaissement

Décisions clés concernant la mise en œuvre

Il convient d'accélérer l'attribution des marchés pour l'électrification hors réseau afin de permettre l'achèvement du projet à la date de clôture prévue au 31 mars 2012.

Historique des restructurations

Niveau deux approuvé le 7 février 2011

Projets connexes

P080054 : Projet d'électrification rurale - Phase I du Programme d'électrification rurale (APL) ; P119715 : Pays A : Complément de financement alloué à titre de don par l'AUSAID en vue du Projet d'électrification rurale - Phase I



Examen annuel de projet (2011).

Examen de l'état d'avancement des projets (EAAP) financés par le FEM et bénéficiant de l'appui du PNUD

Prise en compte systématique de la préservation de la biodiversité dans les politiques et pratiques d'aménagement du territoire

Domaine d'intervention	
Conseiller technique régional principal	xxx
Pays chef(s) de file :	
Date de clôture prévue revue	1 ^{er} mars 2013

Résumé du projet

Le projet a pour objectif d'intégrer systématiquement les priorités de la préservation de la biodiversité aux politiques et pratiques d'aménagement du territoire du pays A. Il permettra d'éliminer les obstacles systémiques, réglementaires et cognitifs au processus d'intégration en question. Deux réalisations contribueront à atteindre cet objectif : i) un dispositif de réglementations, politiques et institutions pour l'aménagement du territoire, qui prend en compte les principes de la préservation de la biodiversité en dehors des aires protégées, et ii) des modèles expérimentés et appliqués de plans d'aménagement du territoire respectueux de la biodiversité au niveau des districts. Les effets positifs immédiats pour la biodiversité mondiale incluent une intégrité renforcée des écosystèmes en dehors des aires protégées dans 10 districts administratifs (environ 2 millions d'hectares). Sur le long terme, prenant en compte l'effet d'entraînement recherché, le projet assurera l'intégrité durable des écosystèmes fragiles sur plus de 36 % du territoire national.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DU CONSEILLER TECHNIQUE RÉGIONAL

La biodiversité du pays, qui a une importance mondiale, est dans une certaine mesure à l'abri grâce au réseau national d'aires protégées, qui couvre 7,9 % du territoire national. Ceci étant, la préservation de la biodiversité dépend également des habitats fragmentés situés en dehors des aires protégées. À vrai dire, la plus grande partie des écosystèmes naturels du pays se trouve hors des aires protégées. Ces paysages modifiés se caractérisent par une riche diversité florale et faunique. Aujourd'hui, environ 30 % des espèces répertoriées dans la liste rouge nationale sont présentes dans des paysages modifiés par l'homme. Plus de la moitié d'entre elles préfèrent en fait ces habitats ou ne se trouvent que dans ces espaces. Parmi les plus importants types de territoires transformés par l'homme qui jouent un rôle significatif dans la préservation de la diversité des espèces fauniques on compte : divers étangs de pisciculture et retenues d'eau artificiels semblables à des réservoirs naturels à l'état eutrophique le plus productif ; des espaces ouverts et drainés dans des zones humides, des plaines et plaines inondables arbustives qui étaient drainées par le passé ; des peuplements forestiers artificiels arrivés à maturité, des parcs paysagers anciens semblables à des forêts naturelles mais beaucoup plus diversifiés sur le plan de la composition et de la structure du couvert végétal et d'autres caractéristiques écologiques et utilisés comme habitats pour des complexes fauniques primitives et riches ; des zones agro-écologiques de vastes territoires uniques sur lesquelles sont appliquées des technologies culturelles traditionnelles et d'autres activités économiques.

Menaces : Les changements dans les modes d'utilisation des terres pour les besoins de l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse constituent les principaux moteurs de l'appauvrissement de la biodiversité en dehors des aires protégées.

Solution à long terme et obstacles à son application : À long terme, il est envisagé de prendre en compte les principes de la préservation de la biodiversité dans les politiques et pratiques d'aménagement du territoire du pays. La telle structure d'aménagement durable du territoire devrait reposer sur une grande dispersion des territoires où la plus grande place serait faite aux écosystèmes naturels, rattachés à un réseau régional intégré par des voies migratoires naturelles. Les principaux obstacles à la réalisation de cette vision relèvent des deux catégories suivantes : a) obstacles réglementaires systémiques ; et b) obstacles liés au savoir.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DU BUREAU DE PAYS DU PNUD

- Observations relevant de l'outil « Gender Marker » du PNUD

Quarante-huit femmes (autorités gouvernementales et locales, scientifiques, spécialistes de l'aménagement du territoire, et représentantes des médias de masse et d'ONG) ont participé aux séminaires organisés dans le cadre du projet et aux activités menées sur le terrain.

-Indiquer tout résultat significatif non pris en compte dans les sections consacrées aux objectifs de

développement et à l'avancement de l'exécution

S.O.

- Indiquer les dates des visites du site du projet au cours de l'année couverte par le présent rapport

19 mai 2011, district de xxx

PROGRÈS VERS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT						
Description	Description de l'indicateur	Niveau de référence	Niveau cible au terme du projet	Niveau au 30 juin 2009	Niveau au 30 juin 2010	Niveau au 30 juin 2011
Objectif : Intégrer systématiquement les priorités de la préservation de la biodiversité aux politiques et pratiques d'aménagement du territoire du pays A	Superficie pour laquelle des plans intégrés d'aménagement du territoire ayant des effets positifs pour la biodiversité en dehors des aires protégées sont élaborés et en cours d'application	0 ha	Approximativement 2 millions d'ha (10 districts)			0 ha. Des plans intégrés d'aménagement du territoire respectueux de la biodiversité sont élaborés pour les districts de Korelichi et Volozhin (approximativement 0,3 million d'ha). Ces plans sont soumis à l'approbation des comités exécutifs locaux. Deux plans intégrés pour les districts de Rossony et Ivacevechy (superficie totale de 0,97 million d'ha) seront finalisés d'ici fin 2011.
			La transposition a commencé sur une superficie additionnelle de 7,4 millions d'hectares			S.O. pour la période considérée
Composante 1. Dispositif de réglementation, politiques et	Nombre de réglementations sectorielles et de directives	0	8			2 (i). Trois plans d'action pour la préservation des espèces fauniques sauvages figurant

<p>institutions pour l'aménagement du territoire qui prend en compte les principes de la préservation de la biodiversité en dehors des aires protégées</p>	<p>méthodologiques qui facilitent l'intégration des exigences de la préservation de la biodiversité à la planification et la gestion de l'utilisation des terres en dehors des aires protégées (à suivre de façon plus détaillée grâce à l'outil de suivi de l'objectif stratégique 2)</p>						<p>dans la liste rouge du pays A - phragmite aquatique, aigle criard et bécassine double – ont été actualisés, et cinq nouveaux plans d'action ont été élaborés pour la préservation des espèces sauvages de la faune – saumure, rouleau, pie – et de la flore – botryche à feuille de matricaire et Liparis de Loesel – figurant dans la liste rouge du pays A. (ii). Les exigences relatives à la protection des espèces fauniques et florales sauvages figurant dans la liste rouge du pays A, et de leurs habitats et lieux de croissance à inclure en outre dans les normes de préservation des espèces à respecter par les utilisateurs de la terre et/ou de l'eau en dehors des aires naturelles spécialement protégées, et à inclure dans les projets et plans de gestion des forêts</p>
--	---	--	--	--	--	--	--

						et des terres ont été préparées. Les documents ont été présentés au Conseil de coordination publique pour l'environnement et placés sur les sites web du projet, du ministère des Ressources naturelles et de la Protection de l'environnement du pays A, et du Réseau non gouvernemental pour la discussion publique élargie.
	Nombre d'agents publics formés à la collecte d'informations sur la biodiversité et à l'intégration de ce processus à l'élaboration et l'application des plans d'aménagement	0	Au moins 30 agents			0 (premier séminaire de formation prévu pour la deuxième moitié de 2011)

	t du territoire				
(Note : Un suivi plus détaillé de l'impact du développement des capacités aux niveaux systémique, institutionnel et individuel sera basé sur la Fiche de suivi du développement des capacités du PNUD)					
Composante 2. Modèles éprouvés pour l'élaboration et l'application de plans d'aménagement du territoire respectueux de la biodiversité au niveau des districts	Normes de préservation des espèces couvrant les biotopes et espèces vulnérables/menacés	Approximativement 10 à 20 normes de préservation des espèces	1 000 normes de préservation des espèces		167 normes de préservation des espèces ont été élaborées en vue de protéger 81 espèces animales et 61 espèces végétales recensées sur le territoire des districts X et Y
	Augmentation de la superficie en dehors des aires protégées où les dangers auxquels sont exposés les biotopes vulnérables/menacés du fait des activités	0 ha	Utilisation durable des terres (exploitation forestière, fenaison, gestion de pâturages, pêche, chasse, loisirs) démontrée dans les biotopes cruciaux suivants :		trois projets témoins de chasse et pêche durables sont en cours de préparation et seront finalisés avant la fin de 2011

	économiques sont maîtrisés			
			· Bourbiers : 12 000 ha ;	s.o.
			· Prés de plaines inondables : 8 000 ha ;	s.o.
			· Lacs : 5 000 ha ;	s.o.
			· Forêts de grande valeur naturelle telles que les forêts humides à feuilles caduques des plaines inondables : 20 000 ha.	s.o.

NOTATION DES PROGRÈS VERS LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT

<u>Chef/Coordonateur national du projet</u>	
Note globale de 2010 (basée sur 10 EAAP)	
Note de 2011	S – Satisfaisant
Observations	<p>La plupart des indicateurs variables de l'objectif ont été en progression pendant la période considérée. Dès le début de l'exécution du projet, des plans intégrés d'aménagement du territoire prenant en compte la biodiversité ont été élaborés pour 2 districts pour une superficie globale de 0,3 million d'hectares (districts Y et X). Deux autres plans seront finalisés d'ici la fin de 2011 pour les districts de D et E (0,49 million d'hectares). En outre, l'établissement d'un inventaire biologique et paysager pour 2 districts et la préparation d'un plan d'aménagement pour un district sur un territoire de 0,48 million d'hectares ont été lancés. En raison de l'inventaire de la biodiversité, 167 normes de préservation des espèces vulnérables/menacées à inclure dans les plans d'aménagement du territoire ont été préparées.</p> <p>Dans le cadre de l'amélioration de la législation/réglementation nationale relative à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles en appui à la préservation de la biodiversité en dehors des aires protégées, trois plans d'action pour la préservation des espèces fauniques sauvages figurant dans la liste rouge du pays A - phragmite aquatique, aigle criard et bécassine double – ont été actualisés et cinq nouveaux plans d'action ont été élaborés pour la préservation des espèces sauvages fauniques – saumure, rouleau, pie – et florales - botryche à feuille de matricaire et Liparis de Loesel – figurant dans la liste rouge du pays A. Les recommandations méthodologiques concernant les normes minimales à observer dans le cadre des différentes activités économiques destinées à préserver l'intégrité des biotopes/habitats cruciaux figurent dans les Critères de protection des espèces fauniques et florales sauvages figurant dans la liste rouge du pays A, et de leurs habitats et lieux de croissance, à inclure en outre dans les normes de préservation des espèces à respecter par les utilisateurs de la terre et/ou de l'eau en dehors</p>

	<p>des aires naturelles spécialement protégées, et à inclure dans les projets et plans de gestion des forêts et des terres. Les deux documents ont été présentés au Conseil de coordination publique pour l'environnement et placés sur les sites web du projet, du ministère des Ressources naturelles et de la Protection de l'environnement du pays A, et du Réseau non gouvernemental pour la discussion publique élargie. Les activités relatives à l'élaboration de directives et approches communes sur la protection et l'utilisation rationnelle des biotopes d'importance nationale et internationale sont en cours et seront finalisées jusqu'à la fin de 2011, qui est considéré comme point de départ scientifique du processus d'adhésion du pays A à la Convention de Berne.</p> <p>Le principal risque susceptible d'affecter l'impact du projet est associé aux retards dans la préparation des plans locaux d'aménagement du territoire par le Comité d'État pour la gestion des biens de la République du pays A en tant que principale partie concernée. Ce risque a été examiné et minimisé par la réunion conjointe du des services du bureau de pays et du chef du Comité d'État pour la gestion des biens de la République du pays A. Un mémorandum approprié sur le respect du calendrier initialement convenu pour la préparation des plans régionaux intégrés d'aménagement du territoire a été signé. Un autre risque majeur concerne l'adhésion encore faible des acteurs/institutions publics cruciaux à la stratégie du projet. Mais ce risque est minimisé par la participation active des principales parties prenantes aux activités de renforcement des capacités du projet, ainsi que par la participation aux démonstrations faites sur le terrain. Quatre séminaires portant sur la préparation des plans d'aménagement du territoire prenant en compte les principes de la préservation de la diversité biologique et paysagère et une démonstration sur le terrain ont été organisés à l'intention des représentants de l'administration centrale, des collectivités locales et des institutions scientifiques, mais aussi des associations environnementales non gouvernementales et des médias.</p>
<p><u>Point focal technique du FEM</u></p>	
<p>Note globale de 2010 (basée sur 10 EAAP)</p>	

Note de 2011	S – Satisfaisant
Observations	<p>Pendant l'exécution du projet, des relations de travail ont été établies entre le personnel du projet et le ministère des Ressources naturelles et de la Protection de l'environnement (MINREP).</p> <p>Le MNREP participe aux discussions sur les projets de plan de travail annuel du projet et à la réception des travaux, et approuve les cahiers des charges établis dans le cadre du projet. Toutefois, les interventions du MNREP portent sur les questions relevant de sa compétence. Les questions relevant de la compétence du ministère des Forêts et du Comité d'État pour la gestion des biens ne sont pas coordonnées par le MNREP. Il convient de noter que les rapports soumis pour examen satisfont aux critères de qualité. Dans la pratique, les instances du projet devrait être associées à l'application des recommandations formulées dans les rapports.</p>
<u>Partenaire à l'exécution du projet</u>	
Note globale de 2010 (basée sur 10 EAAP)	
Note de 2011	
Observations	
<u>Bureau de pays du PNUD</u>	
Note globale de 2010 (basée sur 10 EAAP)	
Note de 2011	S – Satisfaisant
Observations	<p>Les activités menées dans le cadre du projet concernent essentiellement les territoires situés hors des aires protégées naturelles. Durant la période considérée, la mise en œuvre des activités prévues en vue d'atteindre les objectifs fixés a été accélérée. Des inventaires de la biodiversité ont été réalisés dans deux districts (Korelichy et Volozhin). Des plans d'aménagement du territoire (couvrant une superficie de 0,3 millions d'ha) ont été élaborés pour les districts en question sur la base des résultats des inventaires, en prenant en compte les principes de la préservation</p>

	<p>de la biodiversité. Ces plans attendent d’être approuvés respectivement par les autorités locales et régionales du pays A.</p> <p>Il convient de souligner toutefois qu'au départ le projet a accusé un retard dans la réalisation des inventaires de la biodiversité dans les territoires cibles. Les motifs de ce retard sont expliqués plus amplement dans la section consacrée à l’état d’avancement de l’exécution. L’élaboration subséquente des plans d’aménagement des districts cibles a été reportée à cause du retard dans la réalisation des inventaires de la biodiversité. En 2011, le projet a surmonté les problèmes qui se posaient, et le travail d’inventaire et l’élaboration du plan d’aménagement du territoire se sont intensifiés, aboutissant à la finalisation de deux plans pour les districts de X et Y. L’inventaire de la biodiversité de cinq districts a démarré, de même que l’élaboration de trois nouveaux plans d’aménagement, qui devraient être finalisés durant la période qui sera couverte par le prochain rapport.</p> <p>Des efforts ont été déployés pour renforcer davantage le cadre juridique et réglementaire national applicable à la préservation de la biodiversité. Avec l’assistance du projet, huit plans d’action nationaux pour la protection des espèces fauniques et florales sauvages ont été élaborés (dont trois actualisés et cinq nouvellement établis). En outre, un document réglementaire comportant les critères de protection des espèces fauniques et florales inscrites dans la liste rouge en dehors des aires protégées naturelles du pays A a été distribué pour observations. Le projet a permis de commencer à élaborer des normes de préservation des espèces. Dans un premier temps, 167 normes ont été établies pour deux districts du pays A.</p> <p>Pour réduire les risques que font peser les activités économiques sur les biotopes vulnérables/menacés, trois projets pilotes visant à montrer les avantages d’une chasse et d’une pêche durables ont été lancés. Les premiers résultats sont attendus d’ici la fin de 2011.</p> <p>En somme, on peut conclure que le projet accomplit suffisamment de progrès pour pouvoir atteindre les cibles et objectifs établis.</p>
<p><u>Conseiller technique régional du PNUD :</u></p>	

Note globale de 2010 (basée sur 10 EAAP)	
Note de 2011	S – Satisfaisant
Observations	<p>C'est la première fois qu'un rapport sur le projet est présenté, ce dernier n'étant en cours que depuis environ 16 mois.</p> <p>Globalement, il est jugé « satisfaisant », la mise en œuvre des activités prévues en vue d'atteindre les cibles définies ayant été accélérée.</p> <p>Le projet a permis d'élaborer, quoiqu'avec un certain retard, des plans d'aménagement pour les districts de Korelichy et Volozhin couvrant 0,3 million d'ha, prenant en compte les résultats des inventaires de la biodiversité qui ont été réalisés et les principes de préservation de la biodiversité. Ces plans attendent d'être approuvés respectivement par les autorités locales et régionales du pays A. Le projet a déjà permis d'engager les inventaires de la biodiversité pour cinq autres districts, de même que l'élaboration de trois nouveaux plans d'aménagement du territoire, qui devraient être finalisés au cours de la période couverte par le prochain rapport.</p> <p>Sous la Réalisation 1, des efforts considérables ont été déployés dans le cadre du projet pour renforcer le cadre juridique et réglementaire national applicable à la préservation de la biodiversité. Le projet a notamment permis d'aider à actualiser trois plans d'action nationaux et à en élaborer cinq nouveaux pour la protection des espèces fauniques et florales sauvages. Il a également permis de concevoir et de distribuer, pour observations, un document réglementaire comportant les critères de protection des espèces fauniques et florales inscrites dans la liste rouge en dehors des aires protégées naturelles du pays A.</p> <p>Dans le cadre de la Réalisation 2, le projet a permis d'élaborer les 167 premières normes pour les districts du pays A, à intégrer par ailleurs dans les plans d'aménagement du territoire. Trois projets pilotes visant à démontrer les avantages de la chasse et de la pêche durables ont démarré, et les premiers résultats devraient</p>

	<p>voir le jour d'ici fin 2011. Le projet affiche des valeurs positives pour les espèces servant d'indicateurs en dehors des aires protégées des districts X et Y. L'évolution des peuplements dans trois districts sera disponible en 2011, et celle des peuplements dans les cinq districts restants le sera en 2012.</p> <p>L'équipe du projet semble bien le piloter en dépit des risques qui se profilent. Bien qu'aucun des risques ne soit considéré comme sévère, il a été élaboré des approches globales pour atténuer deux risques majeurs susceptibles de faire suspendre l'exécution du projet. Un protocole d'accord a ainsi été signé dans le cadre du projet avec le Comité d'État pour la gestion des biens de la République du pays A, portant sur le respect du calendrier de préparation des plans locaux d'aménagement du territoire. Le problème de l'adhésion des institutions gouvernementales clés à la stratégie du projet qui est encore faible est atténué en associant les agences ciblées aux activités de renforcement des capacités et à des démonstrations faites sur le terrain. L'équipe du projet devrait continuer de suivre les risques pour assurer une exécution rapide du projet et la réalisation de ses objectifs au cours de la période couverte par le prochain rapport.</p>
--	--

PROGRÈS DANS L'EXÉCUTION DU PROJET

Réalisation 1 – Principaux extraits au cours de la période considérée :

Trois plans d'action pour la préservation des espèces fauniques sauvages figurant dans la liste rouge du pays A (phragmite aquatique, aigle criard et bécassine double) ont été actualisés, et cinq nouveaux plans d'action ont été élaborés pour la préservation des espèces sauvages fauniques (saumure, rouleau, pie) et florales (botryche à feuille de matricaire et Liparis de Loesel) figurant dans la liste rouge du pays A.

Réalisation 2 – Principaux extraits au cours de la période considérée :

Des plans intégrés d'aménagement du territoire respectueux de la biodiversité sont élaborés pour deux districts (X et Y).

Cent soixante-sept normes de préservation des espèces couvrant les habitats et biotopes d'espèces rares ont été établies.

Vingt-trois types de biotopes rares et menacés présentant une importance européenne ont été découverts et décrits dans les districts X et Y.

Les critères de protection des espèces découvertes figurant dans la liste rouge du pays A sont intégrés dans le plan de gestion forestière du district Y.

NOTATION DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT

<u>Chef/Coordonateur national du projet</u>	
Note globale de 2010 (basée sur 10 EAAP)	
Note de 2011	S – Satisfaisant
Observations	<p>Certaines lacunes qui ont vu le jour en 2010 du fait du démarrage tardif du projet ont été comblées. Bien que le projet ait été approuvé en novembre 2009, l'exécution effective n'a commencé qu'en mars 2010.</p> <p>Un atelier de lancement a été organisé dans les deux premiers mois qui ont suivi le démarrage du projet et a vu la participation des représentants d'agences gouvernementales, du PNUD, des instituts de l'Académie nationale des sciences et des universités, des districts administratifs devant abriter le projet, des ONG, de nombreux médias de masse et de l'équipe du projet.</p> <p>L'unité d'exécution du projet a été constituée suivant la procédure du PNUD. Elle comprend un chef de projet, un assistant administratif, un expert en chef de la gestion de la biodiversité et des écosystèmes et un expert en chef de l'aménagement du territoire. Le bureau du projet a été établi et dûment équipé. Une direction générale a été mise en place pour veiller à ce que le projet produise les résultats indiqués dans le document de projet, à la norme de qualité requise et dans les délais impartis et les limites du coût fixé, ce qui a permis de décaisser 96 % des financements en 2010. Un partenariat efficace a été régulièrement établi entre le bureau de pays du PNUD, le MNREP (partenaire national pour l'exécution), le ministère des Forêts et d'autres parties prenantes pour atteindre effectivement les buts et objectifs du projet. Le comité de pilotage du projet s'est réuni à trois reprises durant la période couverte par le présent rapport. Trois visites de suivi ont été entreprises par le personnel sur les sites du projet dans les districts X, Y, D et E.</p> <p>Le spécialiste en relations publiques nouvellement recruté en</p>

	<p>juin 2011 s’est occupé des activités spécifiques de communication et de gestion des connaissances pour rendre le projet plus visible aux yeux des autorités, des experts et du grand public aux niveaux local, régional, national et international. Le chef du projet et l’assistant administratif et financier ont ainsi été délestés de la charge de la communication, ce qui leur a permis de concentrer davantage sur les aspects administratifs et financiers du projet.</p> <p>Des plans intégrés d’aménagement du territoire prenant en compte les principes de la préservation de la biodiversité sont pour la toute première fois élaborés pour le pays A pour deux districts, ce qui signifie que la sélection de l’emplacement et de la zone d’urbanisation et de pratique de l’agriculture et de la foresterie garantit un fonctionnement normal des écosystèmes et de leurs composantes, et la préservation des conditions historiques de l’évolution des ressources génétiques.</p> <p>Les propositions élaborées au titre de la réglementation de la protection et de l’utilisation rationnelle des biotopes d’importance nationale et internationale constituent la base de la loi nationale sur la protection des biotopes et ont servi de fondement scientifique au processus d’adhésion du pays A à la Convention de Berne.</p> <p>Les projets témoins axés sur la chasse et la pêche durables initialement prévus pour 2012-2013 ont déjà été lancés afin de disposer de suffisamment de temps pour prendre des mesures correctives et procéder à des améliorations le cas échéant.</p> <p>Les ressources du projet sont dépensées dans le strict respect du budget, des plans de travail et du document du projet. Un certain retard dans le démarrage du projet a entraîné la réduction de 18 % du budget indiqué dans le document de projet pour la première année du projet (2010), laquelle a été compensée dans le budget de la deuxième année (2011).</p>
<p><u>Point focal technique du FEM</u></p>	
<p>Note globale de 2010 (basée sur 10 EAAP)</p>	

Note de 2011	S – Satisfaisant
Observations	Suite aux recommandations du ministère des Ressources naturelles et de la Protection de l'environnement allant dans le sens du renforcement des activités d'information du projet, un spécialiste en relations publiques a été recruté dans le cadre du projet. Depuis lors, le projet est actif sur ce front. Des séances d'information, des séminaires et des conférences sont organisées. Ce travail devrait être poursuivi. Le ministère des Ressources naturelles et de la Protection de l'environnement s'intéresse aux travaux du projet tels que spécifiés dans le plan de travail annuel. À cet égard, il est nécessaire de ne pas retarder la préparation des cahiers des charges et la sélection des experts.
<u>Partenaire à l'exécution du projet</u>	
Note globale de 2010 (basée sur 10 EAAP)	
Note de 2011	
Observations	
<u>Bureau de pays du PNUD</u>	
Note globale de 2010 (basée sur 10 EAAP)	
Note de 2011	S – Satisfaisant
Observations	La qualité et l'efficacité de l'exécution du projet pour la période considérée peuvent être jugées satisfaisantes, mais on notera tout de même un certain retard dans la réalisation de l'inventaire de la biodiversité dans les districts cibles. Les résultats de l'inventaire constituent la base de la prise en compte des principes de la préservation de la biodiversité dans les plans d'aménagement des districts. Le retard est imputable aux problèmes associés à la particularité du marché des services scientifiques dans le pays A. Il s'agit d'un marché faible où ce sont principalement les grandes institutions scientifiques nationales qui ont l'expertise requise pour réaliser les études de qualité voulues dans le domaine de la biodiversité. En dépit des efforts déployés dans le cadre du projet, un appel d'offres de services portant sur la réalisation de l'inventaire de

la biodiversité dans les districts cibles a été infructueux, un seul prestataire –un institut scientifique public – ayant soumissionné. Force est de relever que cet institut remplit les critères de l'appel d'offres et justifie de l'expertise nécessaire. Se fondant sur une analyse approfondie du marché du pays A, il a été décidé de retenir ledit institut pour la réalisation des inventaires en ayant recours à la modalité d'exécution par une entité nationale. Les procédures pertinentes ont été appliquées, et l'institut a démarré ses travaux qui ont débouché sur l'achèvement des inventaires dans deux districts cibles.

Hormis les retards mentionnés ci-dessus, le projet atteint les cibles qui ont été fixées (voir les sections consacrées aux objectifs de développement et à la notation des objectifs de développement). Les plans de travail annuels du projet ont été préparés à temps et actualisés régulièrement. La majorité des activités ont été réalisées en temps opportun conformément au plan de travail annuel détaillé et au budget qui ont été approuvés. L'objectif de réalisation fixé pour 2010 a été atteint.

L'équipe du projet a été assez efficace, et la gestion a été d'une qualité appropriée. L'équipe de gestion du projet a fait montre de connaissances professionnelles et de compétence, et a été en mesure de planifier et exécuter les activités et d'obtenir des résultats d'une qualité suffisante. Deux spécialistes nationaux (de la protection de la biodiversité et de l'aménagement du territoire respectivement) ont été recrutés pour fournir une expertise du niveau requis. S'inspirant de l'expérience positive précédente, un spécialiste de la communication a été intégré à l'équipe du projet pour assurer une communication efficace, et se conformer dans le même temps aux exigences du FEM et du PNUD en matière de visibilité.

Le projet a bénéficié du soutien plein et entier des principales parties prenantes nationales aux niveaux national et local, le ministère de l'Environnement faisant preuve d'une forte appropriation du processus d'exécution du projet et de ses résultats. Le conseil du projet, qui regroupe les parties prenantes représentant les agences gouvernementales, les institutions scientifiques et les ONG, s'est réuni régulièrement pour donner des orientations sur l'exécution du projet et assurer l'appropriation de ses résultats à l'échelle nationale.

<u>Conseiller technique régional du PNUD :</u>	
Note globale de 2010 (basée sur 10 EAAP)	
Note de 2011	S – Satisfaisant
Observations	<p>L'efficacité générale du projet au cours de la période considérée a été jugée « satisfaisante ».</p> <p>Le projet est sur la bonne voie pour ce qui est de la préparation de l'ensemble des plans de travail, des budgets et des documents. Malgré quelques retards dans le démarrage, tous les produits et activités avancent bien et dans les temps.</p> <p>Le projet a enregistré une exécution formidable de son budget annuel à plus de 90 %, et les décaissements et la passation des marchés progressent bien et sans problèmes, grâce à l'appui d'une équipe fort dévouée au niveau du bureau de pays.</p> <p>L'équipe du projet est définitivement constituée et composée d'un chef de projet, d'un assistant de projet, d'un expert en chef de la gestion de la biodiversité et des écosystèmes, et d'un expert en chef de l'aménagement du territoire. S'inspirant de l'expérience positive précédente, un spécialiste de la communication a été intégré à l'équipe du projet pour assurer une communication efficace, et se conformer dans le même temps aux exigences du FEM et du PNUD en matière de visibilité.</p> <p>Le directeur national du projet a été désigné par le ministère des Ressources naturelles et de la Protection de l'environnement. Le projet a bénéficié du soutien plein et entier des principales parties prenantes nationales aux niveaux national et local, le ministère de l'Environnement faisant preuve d'une forte appropriation du processus d'exécution du projet et de ses résultats. Le conseil du projet, qui regroupe les parties prenantes représentant les agences gouvernementales, les institutions scientifiques et les ONG, s'est réuni régulièrement pour donner des orientations sur l'exécution du projet et assurer l'appropriation de ses résultats à l'échelle nationale.</p> <p>L'équipe du projet a organisé un atelier de lancement dans les deux premiers mois qui ont suivi le démarrage du projet. Cet atelier a vu l'excellente participation des représentants d'agences</p>

	<p>gouvernementales, des instituts de l'Académie nationale des sciences et des universités, des districts administratifs cibles, des ONG et de nombreux médias de masse. Pendant la période couverte par le présent rapport, le comité national de pilotage du projet s'est réuni à trois reprises en septembre 2010 et en février et juin 2011.</p> <p>Aucun des risques n'est sévère, mais deux d'entre eux font l'objet d'un suivi particulier, à savoir i) le non respect possible par le Comité d'État pour la gestion des biens du calendrier initialement convenu de préparation des plans d'aménagement du territoire pour les districts ciblés, et ii) une faible adhésion de la partie gouvernementale à l'objectif du projet. Ceci étant, parallèlement à l'actualisation de la situation des risques, l'équipe du projet devrait enregistrer avec diligence ses mesures d'atténuation desdits risques dans le Cadre renforcé de gestion axé sur les résultats (ERBM) du PNUD.</p>
--	---

Finance

DÉCAISSEMENT DES FONDS AU TITRE DE L'AIDE DU FEM

Combien a été dépensé jusqu'ici sur le montant total de l'aide du FEM indiqué dans le document de projet et du financement pour la préparation du projet ?

Montant total estimé des décaissements au 30 juin 2011	341940
Ajouter toute observation concernant l'aide du FEM	s.o.

Communication et gestion des connaissances

Parlez de votre projet et de ce qui a été réalisé au cours de la période considérée

Le principal résultat du projet au cours de la période considérée est la préparation des plans d'aménagement du territoire pour les districts X et Y. Ces districts couvrent une superficie totale de 301 050 hectares. Du fait de l'application des plans d'aménagement du territoire, l'efficacité de l'utilisation et de la protection de cette zone sera renforcée et la structure de l'occupation des sols et le découpage administratif seront améliorés. Les plans d'aménagement du territoire concernent 60 000 résidents des deux districts. L'application de ces plans optimisera leurs activités économiques et améliorera les conditions écologiques, hygiéniques, sanitaires et de loisirs. En outre, 81 espèces

fauniques et florales figurant dans la liste rouge du pays A ont été retrouvées dans le district Y, ce qui a donné lieu à l'émission de normes de préservation pour 79 espèces. De même, 61 espèces fauniques et florales figurant dans la liste rouge du pays A ont été retrouvées dans le district X, et le projet a permis de préparer des normes de préservation pour 88 espèces. Vingt-trois biotopes rares et menacés ont été trouvés et décrits pour la première fois dans le pays A. Cela a constitué la base scientifique de l'adhésion du pays à la Convention de Berne. Sur le plan réglementaire, le projet a permis d'élaborer un certain nombre de documents de référence pour la préservation de la biodiversité. Ces documents incluent les « Critères de préservation des espèces rares et protégées par les utilisateurs de la terre » et les plans d'action nationaux pour la préservation de 8 espèces fauniques et florales figurant dans la liste rouge du pays A.

Gestion adaptative durant la période considérée

La gestion adaptative dans la réalisation du projet comporte des éléments tels que : 1) le renforcement de la loyauté personnelle des parties prenantes à l'égard de la préservation de la biodiversité ; 2) l'échange d'expériences avec les représentants des inspections régionale de la protection de la nature et de la gestion des terres ; 3) la réaction rapide aux échanges dans l'environnement externe qui peut affecter l'exécution du projet.

S'agissant du point 1, on privilégie les activités complexes d'information et d'éducation. La cible de ces activités est composée des autorités gouvernementales, les utilisateurs des terres et les habitants locaux. Le projet ne peut être exécuté de façon efficace que si tous ces groupes le soutiennent. C'est la raison pour laquelle une attention particulière est accordée : i) à la participation des médias de masse et des experts à tous les stades de l'exécution du projet (ateliers de spécialistes, conférences sur les aspects théoriques et pratiques, etc.) ; ii) à la couverture par les médias de masse et les experts des principales réalisations du projet (élaboration de documents normatifs et de plans d'aménagement du territoire); (iii) aux activités liées aux relations publiques avec la participation des autorités gouvernementales, des utilisateurs des terres et des médias de masse. Ainsi, non seulement le projet change l'attitude des parties prenantes vis-à-vis de la préservation de la biodiversité au niveau formel, mais il crée aussi les conditions favorables à la loyauté personnelle desdites parties prenantes.

Pour ce qui est du point 2, a) les expériences concernant la préparation des plans d'aménagement du territoire ont été partagées avec les représentants de huit inspections régionales de la protection de la nature et de la gestion des terres (un atelier sur les plans d'aménagement du territoire d'une région administrative propice à la diversité biologique et paysagère comme base de l'optimisation de l'occupation des sols) ; b) l'expertise de 30 représentants des inspections régionales de la protection de la nature et de la gestion des terres a été mise à profit dans le cadre de la protection des espèces fauniques et florales figurant dans la liste rouge du pays A (un atelier sur le thème « Situation et problèmes de la protection et de l'utilisation rationnelle des aurochs dans le pays A »).

Concernant le point 3, le strict respect du calendrier des travaux constitue l'une des conditions essentielles de l'efficacité du projet. C'est la raison pour laquelle il a fallu réagir rapidement lorsque le Comité d'État pour la gestion des biens de la République du pays A, pour des raisons objectives, a changé le calendrier de la préparation du plan d'aménagement du district de Bobruisk. Dans ce cas précis, la solution était d'avancer avec l'inventaire de la biodiversité du district suivant le calendrier établi et de reporter l'élaboration du plan d'aménagement par les soins du Comité d'État à l'année 2012. Pour atténuer ce risque au regard des travaux subséquents à mener dans le cadre du projet, une réunion conjointe du personnel du bureau de pays et du chef du Comité d'État a été organisée. Un mémorandum a été signé sur le respect du calendrier initialement convenu pour l'élaboration des plans intégrés régionaux d'aménagement du territoire.

Enseignements tirés

Les autorités régionales de certains districts couverts par le projet ne réalisent pas les avantages économiques et sociaux des plans intégrés. Des visites sur le terrain effectuées par le chef du projet et des experts dans les districts, et la participation des autorités régionales des districts ciblés aux séminaires sur l'adoption des plans d'aménagement du territoire pour les régions où ces plans ont déjà été finalisés, peuvent aider à résoudre le problème.

Un contrat individuel (dérogation) est préférable à des compagnies de services contractuels pour un travail de faible volume et permet d'économiser de l'argent et de gagner du temps.

Techniques de gestion adaptative, mises au point dans le cadre du projet :

- garder régulièrement contact avec toutes les parties concernées, et tenir un calendrier flexible pour l'adaptation des travaux ;
- échanger des connaissances et des expériences avec d'autres projets PNUD/FEM ;
- associer les médias de masse et les experts à la couverture de tous les stades de l'exécution du projet comme instrument de maîtrise du public.

PARTENARIATS

Organisations de la société civile/ONG

L'équipe du projet a collaboré avec le Conseil de coordination publique et Green Network (une association d'ONG spécialisées dans l'environnement du pays A) afin de faire une large diffusion du projet de Critères de protection des espèces fauniques et florales sauvages rares et menacées dont les habitats sont sous la protection des utilisateurs des terres et/ou de l'eau, et des plans d'action nationaux (PAN) nouvellement établis ou actualisés pour la protection des espèces fauniques et florales sauvages rares et menacées, et de recueillir les réactions et les observations au sujet du projet de document et des PAN.

Populations autochtones

S.O.

Secteur privé

Dès le départ, les acteurs du secteur privé des régions ciblées pour des plans intégrés d'aménagement du territoire ont été mobilisés pour le projet. Deux projets d'écotourisme ont démarré dans les districts de Volozhin et Ivacevichi. Ce qui permet de créer une source de revenus durable pour les bourses locales et des opportunités d'emploi pour les populations locales.

Autres partenaires

En collaboration étroite avec le projet PNUD/FEM intitulé « Promouvoir la durabilité du réseau d'aires protégées des zones humides dans le pays A grâce à une efficacité accrue de la gestion et au changement des modes d'occupation des sols », il a été organisé deux ateliers sur le thème « Plans d'aménagement d'une zone administrative comme base de l'optimisation de l'utilisation des terres tenant compte des intérêts de la diversité biologique et paysagère » à l'intention des représentants des inspections régionales de la protection de la nature et de la gestion des terres.

ÉGALITÉ DES SEXES

Une évaluation des besoins sexospécifiques ou sociaux a-t-elle été réalisée ?	Non
Ce projet cible-t-il spécifiquement les femmes ou les filles comme principales parties prenantes ?	Non

Veillez étayer davantage les points ci-dessus ou fournir toute autre information sur les interventions du projet sur le plan de l'égalité des sexes.

Quarante-huit femmes (autorités gouvernementales et locales, scientifiques, spécialistes de l'aménagement du territoire, et représentantes des médias de masse et d'ONG) ont participé aux séminaires organisés dans le cadre du projet et aux activités menées sur le terrain.